

Bruxelles, le 9 février 2022
(OR. en)

6097/22

SOC 71
EMPL 45

NOTE POINT "I/A"

| | |
|---------------|---|
| Origine: | Secrétariat général du Conseil |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil |
| Objet: | Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale Nomination de M ^{me} Johanna RACHBAUER, membre titulaire pour l'Autriche, en remplacement de M ^{me} Sophia MARCIAN, démissionnaire |

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Sophia MARCIAN, membre titulaire du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des employeurs (pour l'Autriche).
2. En vertu de l'article 75 du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004¹ qui institue le comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil et, en vertu de la décision du Conseil du 21 septembre 2020², le mandat a une durée de cinq ans.

¹ JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

² JO C 315 du 23.9.2020, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement autrichien a présenté, en remplacement du membre titulaire démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2025:

M^{me} Johanna RACHBAUER
Bundesarbeitskammer
Abteilung Sozialversicherung
Prinz-Eugen-Straße 20-22
A - 1040 Wien
Tél: +43 1 501 65 13841
Courriel: johanna.rachbauer@akwien.at

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, dont le texte figure en annexe, et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

Projet de DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre titulaire
du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale³, et notamment son article 75,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 21 septembre 2020⁴ et du 19 octobre 2021⁵, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la période se terminant le 19 octobre 2025.
- (2) Un siège de membre dans la catégorie des représentants des employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Sophia MARCIAN.
- (3) Le gouvernement autrichien a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

³ JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

⁴ JO C 315 I du 23.9.2020, p. 1.

⁵ JO C 427 I du 22.10.2021, p. 11.

Article premier

M^{me} Johanna RACHBAUER est nommée membre titulaire du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale en remplacement de M^{me} Sophia MARCIAN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil
Le président
